RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de trois nouveaux chemins sur la commune de Veyrier

du 3 février 1970

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la délibération de la commune de Veyrier, du 18 novembre 1969;

vu le préavis favorable des archives d'Etat, du 21 janvier 1970;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères, du 2 avril 1968,

ARRETE

Il est donné les noms de :

- CV 28606 1. Chemin du Champs-des-Bois au chemin privé partant du chemin des Marais, à l'angle du chemin Antoine-Martin (lieu dit de la région) feuille 17 de Veyrier.
 - √ 2. Chemin de la Vieille-Ferme au chemin privé desservant le morcellement des consorts Chavaz, à proximité du chemin du Reposoir, reliant la route de Veyrier No 26 au chemin des Rasses.
 - √3. Chemin Henri-Berner au chemin privé desservant le morcellement Vicky au No 37 du chemin Antoine-Martin (en souvenir de M. Henri Berner, adjoint en 1917).

Ces nouvelles dénominations entreront en vigueur le ler avril 1970.

Communiqué à :

Travaux 4 ex.
Police 2 ex.
Archives 1 ex.
Sautier 3 ex.



Certifié conforme, Le chancelier d'Etat:

Halland